
DIRECTION GENERALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
DOUANES ET DROITS INDIRECTS
DE POINTE-NOIRE

Compte rendu de la journée des partenaires du vendredi 23 septembre 2011

La journée des partenaires du vendredi 23 septembre 2011 s'est tenue dans la salle de conférences de la Direction Départementale des Douanes et Droits Indirects de Pointe-Noire, sous la présidence du Colonel Adriana DOYERE, Chef du Service de l'Administration et des Ressources Humaines, assurant l'intérim de Madame la Directrice Départementale des Douanes.

Plusieurs questions ont été débattues au cours de cette réunion, à savoir :

- **La réception électronique simultanée des manifestes**

Le Colonel DOYERE a rappelé que la non application au Congo de la réception électronique simultanée des manifestes favorise certains courants de fraude sous-tendus par la manipulation frauduleuse des manifestes. Cette dernière fait l'objet d'une enquête diligentée par le Service.

- **L'inspection avant embarquement des marchandises**

Monsieur Christophe GUYANT, Directeur Général de COTECNA, a rappelé une fois de plus, avec force, que les importateurs sont tenus d'ouvrir les dossiers d'importation avant l'embarquement des marchandises. L'ouverture de dossier au moment de l'arrivée des marchandises à destination doit conserver un caractère exceptionnel.

Répondant aux préoccupations des opérateurs économiques relatives à l'implantation de COTECNA à Dubaï et en Chine et à ses possibilités de traiter avec célérité les dossiers relatifs à ces zones, Monsieur GUYANT a rassuré une fois de plus les partenaires que toutes les dispositions ont été prises depuis longtemps pour couvrir les opérations commerciales effectuées à Dubaï et en Chine.

- **Le fonctionnement de plein exercice du Bureau COTECNA de Brazzaville**

Monsieur GUYANT a rappelé aux partenaires que le Bureau COTECNA de Brazzaville fonctionne en toute indépendance. Les opérateurs économiques peuvent ouvrir leurs dossiers à Brazzaville et y retirer les Attestations de Vérification.

- **Les mesures de sauvegarde prises par la hiérarchie et la Direction Départementale des Douanes**

Le Colonel Alexis MOUYENGO a informé les partenaires des mesures conservatoires prises par la hiérarchie en attendant l'instruction de l'affaire concernant les sorties frauduleuses de conteneurs du Port Autonome de Pointe-Noire.

A ce titre, en attendant les conclusions de l'instruction, des intérimaires ont été désignés pour animer les unités de brigades du Port, la Brigade Départementale de Surveillance et le Poste de Contrôle de NZASSI.

Le Colonel DOYERE a brièvement présenté aux partenaires le contenu des Notes de Service prises par la Direction Départementale à titre de mesures de sauvegarde et à titre de rappel, concernant notamment :

- l'interdiction faite aux agents des douanes d'exercer des activités incompatibles avec leur statut ;
- le contrôle de la sortie des conteneurs et des colis ;
- le contrôle de l'authenticité des manifestes ;
- la gestion par la Brigade Commerciale Port des marchandises en MAD ;
- le suivi des régimes privilégiés ;
- les demandes d'enlèvement par anticipation manuelles.

Commencée à 8H05, la réunion a pris fin à 9H00.

**P. La Directrice Départementale des Douanes
et Droits Indirects,
P.I. Le Chef du Service de l'Administration et
des Ressources Humaines,**

Adriana DOYERE